

## GARANTIE LIMITÉE D'UN AN SUR LES CHAUSSURES

**Couverture de cette garantie.** Cette garantie limitée d'un an couvre les défauts de matériaux et de fabrication des chaussures de marque Columbia fabriquées par Columbia Sportswear Company ou ses sociétés affiliées. Seuls les matériaux et la fabrication d'origine, non modifiés ni altérés sont couverts par cette politique. Les dommages causés par un mauvais usage, un usage abusif, des accidents, de la négligence, la dégradation naturelle des matériaux au fil du temps, des problèmes pouvant être raisonnablement prévisibles avec l'usure normale ou le non-respect des instructions d'entretien ne sont pas couverts par cette garantie limitée.

**Durée de cette garantie.** Cette garantie limitée est en vigueur pendant une durée d'un an à compter de la date d'achat. La couverture prend fin si vous vendez ou transférez le produit.

**Notre démarche.** Le service de garantie de Columbia Sportswear va inspecter des chaussures sans frais. Si le service de garantie détermine, à son unique discrétion, que l'article comporte un défaut couvert par cette garantie limitée, nous le réparerons ou émettrons un crédit sur marchandise virtuel équivalent à la valeur du PDSF dans un délai approximatif de quatre semaines à la suite de l'inspection. Selon la saison ou le produit, le délai de réparation de certains articles peut être plus long. . Nous éliminons votre produit si ce dernier est couvert par notre garantie applicable lorsque nous émettons un crédit sur marchandise virtuel. Si vous souhaitez que votre produit d'origine vous soit retourné plutôt que de recevoir un crédit sur marchandise virtuel, veuillez cocher la case sur le formulaire de garantie imprimable ou nous appeler au plus tard 10 jours après avoir expédié votre produit au 1-800-622-6953.

**Obtention de services au titre de la garantie.** Vous pouvez trouver une solution directement avec le détaillant chez qui vous avez acheté des chaussures. Dans bien des cas, le détaillant pourra vous aider. Les produits doivent être nettoyés conformément aux instructions d'entretien avant d'être expédiés. Veuillez joindre votre formulaire de garantie rempli ou une lettre de présentation avec votre nom, votre adresse, un numéro de téléphone de jour, une adresse de courriel, ainsi qu'une brève description du problème. Une copie de votre reçu d'origine ou une preuve d'achat est également requise. Si vous avez des questions, appelez-nous au 1-800-622-6953 entre 8 h 30 et 17 h HNE, du lundi au vendredi, ou envoyez un courriel à [warrantycanada@customercare.zendesk.com](mailto:warrantycanada@customercare.zendesk.com).

Remarque: des chaussures doivent être nettoyés conformément aux instructions d'entretien avant d'être expédiés. Les produits reçus considérés comme mal nettoyés seront retournés au client sans traitement.

**Informations d'expédition.** Les clients sont responsables d'expédier leurs articles à Columbia Sportswear. Nous couvrirons les frais de retour. Nous vous recommandons d'expédier votre produit par un transporteur fiable pouvant fournir des renseignements de repérage et une preuve de livraison, comme Purolator ou Postes Canada. Les clients sont responsables de leur produit jusqu'au moment où nous signons sa réception. Columbia Sportswear ne peut pas être tenue responsable des colis perdus pendant le transport.

**Adresse d'expédition au Canada:** Warranty Department Columbia Sportswear Canada LP 1425 Max Brose Drive London, Ontario N6N 0A2

**Application des lois locales.** Cette garantie limitée vous accorde des droits légaux spécifiques, en plus d'autres droits que peuvent vous accorder les diverses juridictions.

**Limite de responsabilité.** LA RESPONSABILITÉ MAXIMALE DE COLUMBIA SPORTSWEAR ET DE SES FOURNISSEURS, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET AGENTS EN VERTU DE CETTE GARANTIE LIMITÉE, OU DE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, SE LIMITE AU PRIX D'ACHAT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE PRODUIT. COLUMBIA SPORTSWEAR OU SES FOURNISSEURS, SOCIÉTÉS AFFILIÉES ET AGENTS NE SONT EN AUCUN RESPONSABLES DE TOUTE INCAPACITÉ AU TITRE DE CETTE GARANTIE LIMITÉE DUE À DES ÉVÉNEMENTS HORS DE SON CONTRÔLE, COMME LES CATASTROPHES NATURELLES, OU D'UN DOMMAGE MATÉRIEL, D'UNE BLESSURE, D'UNE PERTE D'UTILISATION OU DE DOMMAGES CONSÉCUTIFS,

PUNITIFS OU SPÉCIAUX, PEU IMPORTE LA CAUSE, QUE CE SOIT PAR UN BRIS DE GARANTIE, UN DÉLIT (Y COMPRIS LA NÉGLIGENCE), UNE RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT, AUTRES QUE LES DOMMAGES NE POUVANT PAS ÊTRE LIMITÉS, EXCLUS OU RESTREINTS EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE. CERTAINES JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS, AINSI, LES LIMITATIONS OU EXCLUSIONS CI-DESSUS POURRAIENT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS EN TOTALITÉ OU EN PARTIE.

**Loi applicable et tribunal compétent;** dissociabilité. Dans la pleine mesure permise par la loi locale applicable, cette garantie limitée et les différends qui en découlent ou s'y rattachent (« différend ») est assujettie aux lois de la province de l'Ontario, à l'exception des principes relatifs aux conflits de lois et de la Convention sur la vente internationale de marchandises. Les tribunaux situés en Ontario ont la compétence exclusive en cas de différends. Si une disposition de cette garantie limitée est illégale, nulle ou inexécutable, cette disposition doit alors être considérée dissociable et ne doit pas affecter les autres dispositions. En cas de divergence entre l'anglais et les autres versions de cette garantie limitée, la version en anglais a préséance.

**Certains produits peuvent être exclus de cette garantie limitée comme l'indique le point de vente ou l'étiquette volante du produit.**